

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HETTANGE-GRANDE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 décembre 2022

DCM N° 22-12-10-18

Date de convocation et d'affichage : 03 décembre 2022

La séance, présidée par Monsieur Roland BALCERZAK, Maire, est ouverte à 10h30.

Sont présents :

M. BALCERZAK Roland, Maire

MM. Mmes CONTRERAS Céline, GALLINA Nadine, JACQUEMOT Emmanuelle, MAGGI Isabelle, PARPETTE Jerry, PATAT Hervé, ROBINET David, Adjoint

MM. Mmes BARTHELEMY Claude, DAP Frédéric, DEROUT Aurélie, DUPLANTIER Monika, FRANCK Virginie, GANTIER Paul, GARAVAGLIA Karine, GIACOMIN Quentin, GWIAZDA Daniella, KERBER Bernadette, KRIEGER Marie-Odile, MARQUES DA SILVA Constantin, PALLUCCA Didier, PAQUET Christopher, PORTA Jules, SCHOUVER Franck, Conseillers Municipaux

Ont donné procuration : M. HEIL Régis à Mme GALLINA Nadine, Mme DEROCHE Evelyne à M. BALCERZAK Roland, Mme VEIDIG Patricia à M. ROBINET David, M. OLIGER Yannick à Mme CONTRERAS Céline, Mme ROSIN Laurette à Mme GWIAZDA Daniella.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance M. Quentin GIACOMIN.

Objet : Mise à disposition d'une parcelle de terrain - Passage des Bruyères

Rapporteur : M. Hervé PATAT, Adjoint au Maire

Par délibération n°2017-43, en date du 12 avril 2017, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain à l'état d'espace vert, sise passage des Bruyères, au profit de Monsieur et Madame Slimane FETTAH, propriétaires de la maison jouxtant ledit terrain.

Cette convention de mise à disposition gratuite d'un terrain communal, d'une superficie d'environ 118 m², formant emprise de la parcelle cadastrée section 35 n°190, engageait les bénéficiaires à maintenir le terrain en état de propreté.

Monsieur et Madame Slimane FETTAH, ayant signé un compromis de vente de leur maison située 1 passage des Bruyères au profit de Monsieur Damien MAIRET et

Madame Debora MARQUES, il s'avère nécessaire d'établir une nouvelle convention afin que ceux-ci puissent bénéficier de la mise à disposition de la parcelle communale.

Ainsi, une convention, consentie sur une année, renouvelable jusqu'à un maximum de 12 ans par tacite reconduction, serait établie entre la Ville de Hettange-Grande et Monsieur Damien MAIRET et Madame Debora MARQUES.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les dispositions de l'article L.2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention telle que décrite ci-dessus.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Hettange-Grande,
Roland BALCERZAK

Séance ouverte à 10h30 sous la Présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Maire.					
Nombre de membres : 29			Vote		
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
24	29	29	0	0	0
Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ					
Service à l'origine de la DCM : Service Urbanisme et Domaines					
Commission : Travaux et Urbanisme					
Référence nomenclatures « ACTES » 2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols					